



Commune de Saint-Firmin-des-Bois (Loiret)

**SESSION ORDINAIRE
DU LUNDI 11 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le ONZE AVRIL à dix-huit heures zéro minute,
Le Conseil Municipal de SAINT-FIRMIN-des-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Francine DE WILDE, Maire.

Etaient présents : DE WILDE Francine, RIGLET Bernard, ~~REINE Fabien~~, REMENANT Christine, FAISY Christophe, JOUHANNAU Alexa, LAGRANGE Sébastien, LEBAILLY Philippe, SCHAAP Vincent

Absent excusé : Fabien REINE

Bon pour pouvoir : F. REINE à C. REMENANT

Secrétaire : Mme Christine REMENANT

LA SÉANCE

Le conseil Municipal adopte le précédent compte-rendu du 03 mars 2022 et de la session extraordinaire du 07 Avril 2022

Selon l'article L2121-15 du CGCT il est procédé à l'élection du secrétaire.

Madame C. REMENANT est nommée secrétaire de séance

Délibérations :

- Approbation du compte de gestion 2021
- Approbation du compte administratif 2021
- Vote des subventions aux associations
- Vote des taux 2022 (TF, TFNB)
- Affectation du résultat 2021 et vote du budget 2022
- Tarifs communaux : cimetière, salles
- Demande de subvention Département (FAPO) (décos Noël, chaises école, tables maison de la Fontaine, architecte local technique...)
- Achat d'un broyeur d'accotements + demande de subvention

1 – Approbation du compte de gestion 2021

Délibération n°1155-04-2022

Mme Francine DE WILDE, maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Mme BREGERE-MAILLET, Comptable Public, m'a transmis le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

RESULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2021

	<i>Section d'investissement</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	293 238.71	443 750.40	736 989.11
Titres de recettes émis (b)	233 525.36	386 104.93	619 630.29
Réductions de titres (c)	0.00	3612.12	3 612.12
Recettes nettes (d=b-c)	233 525.36	382 492.81	616 018.17
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	293 238.71	443 750.40	736 989.11
Mandats émis (f)	59 705.10	384 707.00	444 412.10
Annulations de mandats (g)	0.00	458.53	458.43
Dépenses nettes (h=f-g)	59 705.10	384 248.57	443 953.67
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	173 820.26		172 064.50
(h-d) Déficit		1 755.76	

RESULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 045041

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC MONTARGIS

ETABLISSEMENT : SAINT-FIRMIN-DES-BOIS

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

71600 - SAINT-FIRMIN-DES-BOIS

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	20 111,94		173 820,26		193 932,20
Fonctionnement	69 563,55		-1 755,76		67 807,79
TOTAL I	89 675,49		172 064,50		261 739,99
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	89 675,49		172 064,50		261 739,99

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021 présenté par le receveur municipal, Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Francine DE WILDE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par NEUF voix pour, ZERO voix contre, ZERO abstention,

APPROUVE le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021 établi par Madame le Comptable Public présentant un résultat positif de clôture de 193 932.20 € en investissement, et un résultat positif de 67 807.79 € en fonctionnement.

2 – Approbation du compte administratif 2021

Délibération n°1156-04-2022

Mme Francine DE WILDE, Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2021, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune. En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Bernard RIGLET, doyen d'âge, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Mme DE WILDE Francine, maire.

M. Bernard RIGLET, président de séance :

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, qui est résumé par le tableau ci-joint.

Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2021 relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement – Dépenses	384 248.57
Section de fonctionnement – Recettes	382 492.81
Résultat de l'exercice 2021 Fonctionnement	-1 755.76
+ Excédent de fonctionnement de clôture N-1	69 563.55
Résultat définitif de clôture 2021 Fonctionnement	67 807.79
Section d'Investissement – Dépenses	59 705.10
Section d'investissement – Recettes	233 525.36
Résultat de l'exercice 2021 Investissement	173 820.26
+ excédent d'investissement de clôture N-1	20 111.94
Résultat définitif de clôture 2021 investissement	193 932.20
Résultat définitif de clôture 2021	261 739.99

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le résultat net global de clôture 2021 du budget principal est donc de 67 807.79 € en fonctionnement et de 193 932.20 € en investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2021 adopté par délibération n°1114-04-2021 du conseil municipal du 12 avril 2021,

Vu la délibération n°1155-04-2022 de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021 présenté par le Comptable Public,

Vu le compte administratif de l'exercice 2021 de la commune présenté par Mme le Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Bernard RIGLET, président de séance,
Madame le maire ayant quitté la séance,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,
Par HUIT VOIX pour, ZERO voix contre, ZERO abstention,
APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021 du budget principal,
présentant un résultat de clôture positif de 193 932.20 € en investissement et 67 807.20 € en
fonctionnement.

3 - TAXES DIRECTES LOCALES : TAUX D'IMPOSITION 2022

Délibération n°1157-04-2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que
l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu la réforme de la fiscalité directe local dès 2020 les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur
de ceux appliqués en 2019, pour 2022 le taux du Département est intégré à la taxe du foncier bâti
communal,

Vu l'état de notification n°1259 des taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année
2021,

Vu le budget principal 2022, voté ce jour et équilibré en section de fonctionnement par un produit
fiscal de 187 587 €

Mme le Maire rappelle au Conseil les taux des taxes locales appliqués en 2021 à savoir :

Foncier Bâti : 15.48 % (+taxe départementale 18.56% soit un total de 34.04 %)

Foncier Non Bâti : 44.98 %

Afin d'équilibrer le budget et de compenser à minima la diminution des bases d'imposition 2022,
Mme le Maire propose une hausse de 1.5%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité, NEUF voix pour ZERO voix contre, ZERO ABSTENTION

- **DÉCIDE** d'augmenter les taux. Le conseil municipal vote une hausse de **1 %**, soit les taux
d'imposition 2022 suivants des taxes directes locales

- **la taxe du foncier bâti à 34.38 %**

- **la taxe du foncier non bâti à 44.66 %**










- **AUTORISE** Madame le Maire à compléter en conséquence et signer l'état 1259 et à notifier cette
délibération à l'administration fiscale.

4 - Vote des subventions aux Associations






Délibération 1158-04-2021

Le Conseil Municipal vote les subventions 2022 aux Associations comme suit :

Associations diverses :

 Restaurants du coeur	110.00 €
 La Ligue Contre le Cancer	100.00
 EPONA	85.00 €
 Vaincre la Mucoviscidose	110.00 €
 Ass. Des Aveugles / APADVOR	30.00 €
 AGE-CLIC	50.00 €
 France Alzheimer	100.00 €
 Anciens Combattants	200.00 €
 CFA EST-LOIRET	200.00 €
Sous-Total 1 =	985.00 €

Associations Communales :

 Comité des Fêtes St Firmin	600.00 €
 Ass Sports & Loisirs St Firmin	450.00 €
 EHP 45	150.00 €
 EcoloKaTerre	150.00 €
 Trait d'Union	150.00 €
Sous-Total 2 =	1500.00 €
TOTAL 1+2 =	2485.00 €

5 - Affectation du résultat 2021 / Vote du Budget 2022

Délibération 1159-04-2022

Concernant l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,

Ayant constaté et approuvé le compte administratif ce jour,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Report en investissement R001 : **193 932.20 €**

Report en fonctionnement R 002 : **67 807.79 €**

Le Conseil Municipal **VOTE à l'unanimité, par NEUF voix pour, ZERO voix contre, ZERO abstention, le budget primitif 2022 s'équilibrant à la somme de 466 369.64 € en fonctionnement et à la somme de 440 328.58 € en investissement.**

6 – Tarifs communaux (salles)

Délibération n°1160-04-2022

Le Conseil municipal reconduit les tarifs communaux pour 2022 à savoir :

1) Maison des Associations :

Le Conseil Municipal VOTE les tarifs de location ainsi que les modalités pour 2021, comme suit :

La salle sera louée pour un maximum de 30 personnes

Tarifs habitants de la commune : 120.00 € (vaisselle comprise)

Tarifs habitants hors commune : 150.00 € (vaisselle comprise)

Entreprises (en semaine uniquement) : 25 €/personne

Chèque de caution : 500.00 €

Attestation de responsabilité civile à fournir par le locataire des lieux

Le règlement se fera en une seule fois à la réservation.

La salle sera louée pour le week-end.

2) Salle à vocation scolaire et culturelle (Maison de la Fontaine) :

Suite à la construction de la nouvelle salle, le conseil municipal décide des modalités de location de celle-ci et VOTE les tarifs pour 2021.

	Vin d'honneur (2 h)	Week-end (2 jours)	Caution
Résidents	100 €	300 €	1000 €
Vaisselle	/	50 €	

Non Résidents	100 €	400 €	1000 €
<i>Vaisselle</i>	/	50 €	
Forfait « Ménage »	60.00 €		100 €
Associations Communales	2 locations gratuites par an Sauf option « ménage » payante si souhaitée.		

Associations extérieures En semaine uniquement	Tarifs : 100.00 € la-journée	
Entreprises En semaine uniquement	25 € par personne En fonction des besoins et/ou du nombre salle Maison des Associations ou Maison de la Fontaine	

Le Conseil Municipal fixe le prix de la caution à 1000.00 €.

Il est rappelé les conditions de location de la salle (versement de la totalité du montant 3 semaines avant la location, chèques de caution et attestation de responsabilité civile au nom de la personne réservataire).

6 – Tarifs communaux (Cimetière)

Délibération n°1161-04-2022

Cimetière – Tarifs 2022 des concessions

Le conseil municipal, après avoir délibéré, reconduit les **tarifs pour l'année 2022** des concessions (sépultures) et cases au columbarium, ainsi que les caves-urnes.

Concessions

- 1) Concessions (plein terre ou caveau) Trentenaires : 200.00 € (2m²)
- 2) Alvéoles Cinéraires (15 ans) : 300.00 €
Alvéoles Cinéraires (30 ans) : 600.00 €
- 3) Cave-urne (15 ans) : 250.00 €
Cave-urne (30 ans) : 500.00 €

Taxe d'utilisation du caveau provisoire : 5 €/jour.

7 – Département : demande de subvention (FAPO-Aide aux petites communes)

Délibération n°1161-04-2022

Le Conseil Municipal décide d'établir une demande de subvention dans le cadre de l'aide aux petites communes pour les achats suivants :

8 Décors de rue : 1431.00 € H.T.

1 projecteur de sapin : 192 € H.T.

10 Chaises école : 304.80 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les devis ci-dessus, sollicite du Département une subvention pour les achats ci-dessus décrits.

8 – Achat d'un broyeur d'accotements

Délibération n°1162-04-2022

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'acheter un nouveau broyeur d'accotements. La Commune de Dommartin-les-Cuseaux met en vente un broyeur d'occasion de marque Nicolas au prix de 5200 €.

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité donne son accord pour l'achat d'un broyeur d'occasion de marque NICOLAS auprès de la Commune de Dommartin-lès-Cuseaux, au prix de 5200 € (cinq mille deux cent euros).

Il charge Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2022.

Décide de faire une demande de subvention auprès du Département dans le cadre de l'aide aux petites communes, et charge Madame le Maire d'établir le dossier correspondant.

AFFAIRES DIVERSES

1/AD – Prestataire restaurant scolaire

Convivio et Elite restauration ont été contactés. Les offres vont être étudiées.

	Convivio-Pro	Elite Restauration
Repas enfants	2.57 € HT / 2.71 € TTC	2.57 € H.T. / 2.71 € TTC
Repas adultes	2.88 € H.T. / 3.04 € TTC	2.73 € H.T. / 2.88 € TTC

2/AD – Eglise

Deux entreprises ont été contactées (Lagarde et Roc45) concernant le plafond de l'église. Devis en attente. Un devis va être demandé à l'entreprise Mouffron pour l'installation d'un filet de sécurité.

3/ AD – Elections présidentielles

Définition des tours de garde pour le 24 avril

4/ AD – Caméras

Mme le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'installer des caméras à certains endroits de la commune (colonne de tri sélectif) afin de verbaliser les contrevenants. (un arrêté peut être pris pour ces infractions). A réfléchir.

C. Faisy informe le conseil qu'un lot de la Perreuse n'est pas entretenu, la haie a poussé dans les fils de téléphone. Un courrier sera adressé à la propriétaire pour remédier à cet état d'abandon.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20 h 00 heures.

Le Maire,




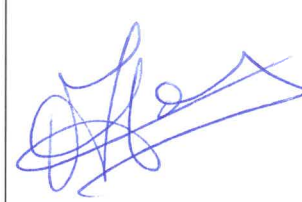





le Secrétaire de Séance,



Rappel des Membres présents CM du 11/04/2022 :

Signatures :

DE WILDE Francine 	RIGLET Bernard 	REINE Fabien Absent Excusé Pouvoir à C. Remenant	FAISY Christophe 
JOUHANNAU Alexa 	SCHAAP Vincent 	LAGRANGE Sébastien 	REMENANT Christine 
LEBAILLY Philippe 